



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

[...]

[...]

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

En sa séance du 2 février 2006, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée contre Proximus-GSM Planet, suite au fait que cette entreprise diffuse des dépliants toutes-boîtes dans l'agglomération bruxelloise dont le texte néerlandais est établi en caractères plus petits que le texte français.

Selon les renseignements que vous avez communiqués à l'occasion d'une plainte similaire, GSM Planet ne constitue nullement une filiale de la SA Belgacom Mobile: il s'agit d'un distributeur indépendant qui distribue notamment les produits de la SA Belgacom Mobile (cf . avis 35.245/II/PN du 30 juin 2005).

La diffusion du dépliant étant une initiative purement privée, la CPCL estime la plainte recevable mais non fondée.

Copie du présent avis est notifiée à monsieur Patrick Dewael, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

[...]